

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Avenant n°1 au lot n°1 des marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du port de plaisance et de pêche et de l'aérodrome de Tavarìa.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1414-4,

Vu la décision du Maire en date du 29 décembre 2022, attribuant les marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du port de plaisance et de pêche et de l'aérodrome de Tavarìa et notamment les lots n°1 et n°3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 2 avril 2024,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du port de plaisance et de pêche et de l'aérodrome de Tavarìa ont été conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Conformément à l'article 2 : « Prix » de l'acte d'engagement, Les cotisations ne peuvent évoluer d'une année sur l'autre que du fait de l'évolution :

- des éléments techniques servant d'assiette de cotisation (nombre de m2 assurés, nombre de véhicules, masse salariale...),
- de l'indice si une indexation est retenue (fiche de tarification),
- évolution de la fiscalité applicable au contrat ou de la réglementation.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'indice F.F.B étant passé de 1142.80 en 2023 à 1153.70 en 2024.

Ce qui a entraîné une évolution des cotisations pour le lot n°1 : « Dommages aux biens immobiliers et mobiliers ».

Cette actualisation doit donner lieu à un avenant technique tarifaire.

Cet avenant étant supérieur à 5% et la procédure initiale étant formalisée, l'autorisation préalable de la Commission d'Appel d'offres est nécessaire.

Le montant de l'avenant n°1 se décompose comme suit :

	VILLE	PORT	AERODROME TAVARIA	TOTAL
Montant HT :	+4 869.44 €	-460 15 €	+ 4 €	+ 4 413.29 €
% d'écart introduit par l'avenant :	+7.30%			

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre pour l'année 2024:

	VILLE	PORT	AERODROME TAVARIA	TOTAL
Montant HT :	59 770.87 €	4 438.52 €	681.36 €	64 890.75 €
Montant TTC :	64 585.60 €	4 796.06 €	736.24 €	70 117.90 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-HABILITE le Maire à signer l'avenant n°1 au Lot n°1 des marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du port de plaisance et de pêche et de l'aérodrome de Tavarìa.

-DIT que les crédits sont prévus aux budgets de la Ville et aux budgets annexes du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre

Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

